



الاتحاد الرياضي للتضامن الإسلامي
Islamic Solidarity Sports Federation
Fédération Sportive pour la Solidarité Islamique

Programme
La Fédération Sportive de la Solidarité Islamique
"La capitale sportive des pays islamiques"

Annexe 3

Le cadre de surveillance et de réglementation

(au niveau de la Fédération)



2019 – 2021

www.ISSF.sa

Le cadre de surveillance et de réglementation

(au niveau de la Fédération) 2021-2019

En ce qui concerne l'ISSF, le cadre de surveillance et de réglementation du programme «Capitale sportive des pays islamiques» comprend deux structures, l'une consultative et l'autre exécutive :

Premier: Comité consultatif

- Le statut du Comité est consultatif.
- La création du Comité consultatif du Programme de l'ISSF de la capitale sportive pour les pays islamiques est proposée par le Secrétaire général de la Fédération et sera soumis à l'approbation du Président de l'ISSF.
- Le comité consultatif du programme est composé d'un président et de quatre membres au maximum, dont le secrétaire général de la fédération, ainsi que d'un membre du secrétariat général de la fédération.
- Le quorum du Comité sera atteint si la moitié des membres assistent à la réunion, dont l'un est son président ou le secrétaire général au nom duquel il est le président.
- Les décisions du Comité et ses recommandations sont prises par consensus, sinon le vote est pris à la majorité des voix ou par le Président du Comité en cas d'égalité des voix.
- La proposition de la date, du lieu des réunions et d'un projet d'ordre du jour du Comité sont établit en accord avec le Président et le Secrétaire Général. L'ordre du jour en même temps que l'invitation pour la réunion ait lieu suffisamment avant la date.
- Le Secrétariat du programme, qui doit travailler un de ses membres pour préparer et préparer les dossiers, réunion, et doivent assister aux réunions du Comité des personnes tenues parmi ses membres pour enregistrer les travaux de la réunion et à des fins de traduction et les entreprises de soutien ..
- La période d'entrée en vigueur du comité s'étend de la date de la décision de sa création jusqu'à la fin de la session du conseil d'administration de l'ISSF.



- Le Comité peut coopérer dans l'exercice de ses fonctions avec les organes concernés du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique et avec ses organisations et organismes spécialisés ou affiliés et avec d'autres parties spécialisées.
- La Commission peut également demander l'assistance d'experts et de spécialistes dans les domaines de son travail et de l'exercice de ses fonctions.
- Le Comité tiendra une réunion ordinaire au moins chaque année afin de sélectionner la ville / gagnant les villes de titre ainsi que de coordonner et de suivre les préparatifs en remportant le titre de la capitale du sport pour l'année suivante, et à inviter des représentants de la ville gagnante pour assister à la réunion. Le Comité peut tenir une réunion d'urgence chaque fois que nécessaire.
- **Les tâches assignées au Comité consultatif**
 - l'étude et l'évaluation d'un candidat pour le titre de capitale sportive des pays islamiques, les villes, les applications et choisissez la ville candidate pour le titre de l'année indiquée dans la demande en suivant le mécanisme et les critères de sélection et la différenciation contenue dans le programme et le renvoi de la sélection, ainsi que les justifications et les raisons de la pondération du Secrétaire général qui sera soumis au Président de l'ISSF pour l'approbation et l'accréditation ..
 - Préparation du plan et du mécanisme approprié pour les étapes et les procédures de la Déclaration et la cérémonie de signature du mémorandum d'accord entre l'ISSF et la ville remportant le titre.
 - Examen et évaluation du programme indicatif général d'activités et d'actions pour l'année du titre et introduction de modifications et d'ajouts, le cas échéant.
 - Fournir une assistance, un soutien et une consultation à la ville en remportant le titre pendant la période préparatoire et tout au long de l'année le titre dans la mise en œuvre du programme d'événements et d'activités.
 - Etudier et évaluer les rapports et les programmes fournis en remportant le titre avant que les villes, pendant et après la mise en œuvre du programme d'événements et d'activités et les enseignements tirés et les leçons et faire des recommandations du Secrétaire général pour améliorer et développer la performance et améliorer le programme dans son ensemble.
 - Conseils pour les programmes de marketing et de promotion du programme et des droits de l'investissement et attirer les sponsors et financiers pour guider ou suivis par l'ISSF et par la ville portant le titre et proposent des quotas pourcentages de revenus tirés selon les efforts du parti, qui a réussi à obtenir des contrats et conformément au rôle et l'effort de chaque partie dans la mise en œuvre.
 - Conseiller sur la couverture médiatique et promotionnelle au moyen de publications, de sites Web, de plateformes de médias sociaux, de médias traditionnels et contemporains.



Deuxièmement: Le Secrétariat du Programme

- Le Secrétariat de la capitale sportive des pays islamiques est chargé du programme tous les travaux préparatoires de l'exécutif et le programme et les étapes dans lesquelles il est responsable devant le Secrétaire général de l'ISSF et de travailler sa direction et sous la supervision et de la coordination et de la coopération avec le Comité consultatif.
- le Secrétariat du programme a un caractère permanent et non lié aux dates ou aux actions spécifiques pour mettre fin à sa mission. Cette instance est soumise à la discrétion du Secrétaire général, sa composition, amendements ou l'arrêt de son travail.
- Le travail et les délibérations du secrétariat et les réunions sont gérés par consensus entre ses membres en tant que groupe de travail basé sur la coordination, la coopération et l'intégration parmi ses membres.
- Le Comité devrait exploiter tous les potentiels et toutes les capacités dont dispose l'ISSF pour réussir et accomplir ses tâches avec succès et contribuer au succès du programme dans son ensemble.
- **Tâches et responsabilités du Secrétariat du Programme**

Le Secrétariat du Programme de Capital Sportif des Pays Islamiques entreprendra toutes les tâches et fonctions préparatoires et exécutives dans le cadre des obligations de l'Union pour le Programme de Capital Sportif sous la direction et la supervision directe du Secrétaire Général, y compris:

- Tous les travaux de secrétariat, les communications et la correspondance interne et externe.
- Préparation des réunions du Comité consultatif et de toutes autres réunions du programme et établir les procès verbaux des actes des réunions et la mise en œuvre des étapes procédurales résultant des décisions du Comité et de ses recommandations.
- Participer aux réunions du Comité consultatif et d'autres réunions du programme et faciliter le travail et fournir les services de soutien nécessaires.
- Envoyer les invitations à la candidature et le dossier du programme aux Ministres de la Jeunesse et des Sports et une copie de
- Envoyer les avis d'appel à la nomination du dossier du programme au ministre de la Jeunesse et des Sports et une copie de tous les membres de l'ISSF des comités olympiques et recevoir de la correspondance, les demandes et les demandes de mise en candidature et compléter les mesures nécessaires.
- Coordination et correspondance avec les comités d'organisation dans les villes gagnantes du titre. Participer aux délégations de l'ISSF dans les visites d'inspection et les invitations à participer au programme d'événements et d'activités pour l'année du titre.
- Tous les travaux de traduction des documents, des correspondances et des réunions dans les trois langues de l'ISSF (arabe, anglais, français).
- Proposer des projets et des plans pour faciliter la mise en œuvre, le développement et la promotion du programme.

